

Barèmes d'honoraires

Transaction en immobilier traditionnel et ancien **A l'exclusion du neuf (VEFA), commerces et immobilier d'entreprise**

	jusqu'à 90 000 €	de 90 001 € à 150 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	+ de 300 001 €
Mandat simple	Forfait de 7 200 € TTC	8 % TTC	7 % TTC	5 % TTC
Mandat exclusif	Forfait de 6 000 € TTC	7 % TTC	6 % TTC	4 % TTC

Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente du bien.

Ces taux s'entendent hors frais de rédaction d'actes.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises (TTC) au taux de TVA en vigueur inclus.

Les montants des honoraires seront arrondis à la centaine d'euros la plus proche.

En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Il est précisé que dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.

Les honoraires comprennent dans le cadre du mandat de vente signé :

- La prise du mandat
- La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien
- La recherche de tous les acquéreurs potentiels
- La vérification de la qualité des acquéreurs
- La vérification de la faisabilité du projet (dans la mesure des investigations autorisées par la loi)
- Les visites du bien par les acquéreurs potentiels
- Les aides à la négociation et à l'ajustement du prix
- L'assistance au compromis
- Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements
- L'assistance à l'acte de vente

Transaction en immobilier neuf

WINEKO applique la grille tarifaire imposée par le promoteur ainsi que la rémunération prévue par ce dernier sur le mandat cadre ou sur le mandat de commercialisation.

Transaction en immobilier d'entreprise et commerces

	jusqu'à 200 000 €	de 200 001 € à 500 000 €	+ de 500 000 €
Vente de murs commerciaux	10 % HT	8 % HT	6 % HT
Cession fonds de commerce, droit au bail	10 % HT		

Nos honoraires sont à la charge du vendeur/cédant sauf convention contraire précisée dans le mandat. Ces taux s'entendent hors frais de rédaction d'actes.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Il est précisé que dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.

Avis de valeur

	jusqu'à 90 m²	de 90 m² à 150 m²	+ de 150 m²
Maison & appartement	150 € TTC	250€ TTC	Sur devis
Terrain	120 € TTC		